

**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNEE 2024
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE DE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE
2024**

Le Maire de LUXEUIL LES BAINS,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération en date du 03 mai 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027 arrêtées par l'autorité territoriale,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
M. DIRAND Fabien	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	Favorable

Total promouvables : 2

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à LUXEUIL-LES-BAINS, le 17 juin 2024



Par délégation du Maire,
Le 1^{er} adjoint,

Michel CALLOCH



**ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT ANNEE 2024
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
ACCES AU GRADE DE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

Le Maire de LUXEUIL LES BAINS,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-23 et suivants,
Vu le décret n°2006-1691 du 22/12/2006, modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu la délibération en date du 3 mai 2010 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu les Lignes Directrices de Gestion pour la période du 01/06/2021 au 31/05/2027 arrêtées par l'autorité territoriale,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe au titre de l'année 2024 est arrêté définitivement comme suit :

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Avis
Mme CHATELOT SEVERINE	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	Favorable
Mme HENRY Esthelle	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2	Favorable
M. HACQUARD YANNICK	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	Favorable
M. LANTERI Cyrille	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	Favorable

Total promouvables : 4

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 2

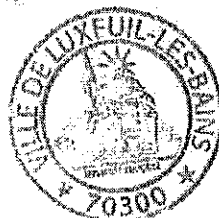
Total promus : 4

Nombres d'hommes : 2

Nombre de femmes : 2

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.



Fait à LUXEUIL-LES-BAINS, le 17 juin 2024

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} adjoint,

Michel CAILLOCH